Winfried Suske

La violation du secret médical par inadvertance

CMPR Prix de recherche en médecine de premier recours 2010

Le «Prix CMPR de recherche en médecine de premier recours» – soutien: Mepha – a été décerné cette année au professeur genevois Bernice Elger, médecin et théologienne, et au médecin de famille et informaticien médical Docteur Heinz Bhend d'Aarburg.
L'interniste Bernice Elger, collaboratrice de l'Unité de médecine pénitentiaire des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) a reçu le prix principal, d'un montant de 25 000 francs pour son travail publié en 2009 dans le British Journal of General Practice «Violations of medical confidentiality: opinions of primary care physicians»[1] (Les avis de médecins de premier recours sur les violations du secret médical). Le travail réalisé par Heinz Bhend, intitulé «Elektronische Dokumentation und Forschung in Hausarztmedizin. Machbarkeit und Potential der Forschung in Hausarztmedizin am Beispiel des FIRE-Projekts» (Documentation électronique et recherche en médecine de premier recours. Faisabilité et potentiel de la recherche en médecine de premier recours, basé sur l'exemple du projet FIRE) a reçu un prix spécial, doté d'un montant de 5000 francs.

Le prix de recherche du Collège de médecine de premier recours (CMPR) récompense des travaux d'exception sur des aspects importants des soins de base en médecine de premier recours. Le jury est présidé par le professeur Hans Stalder, ancien médecin-chef de la policlinique médicale de Genève et du Département de Médecine communautaire. La remise des prix a eu lieu le 24 juin 2010, dans le cadre de la 12e Journée de formation continue du KHM dans le centre de congrès KKL à Lucerne.

Secret médical

Un médecin est-il autorisé à confier à son épouse, médecin elle aussi, le nom et la maladie dont souffre un politicien connu? Un médecin a-t-il le droit de fournir la liste de ses patients à la police après un vol dans la salle d'attente? Dans le travail primé, le Professeur Bernice Elger illustre, sur la base de sept exemples de cas, dans quelle mesure 378 médecins de premier recours et 130 médecins hospitaliers (internistes généralistes avec l'objectif, dans la plupart des cas, de devenir médecins de premier recours) reconnaissent une violation du secret médical par la transmission d'informations permettant d'identifier un patient particulier. La chercheuse a comparé les évaluations faites par les médecins avec les évaluations de 311 étudiants en médecine et en droit présentées lors d'une étude antérieure, ainsi qu'avec les données de référence de professeurs en droit de divers pays européens, y compris la Suisse. Dans toutes les situations, il s'agissait de violations du secret médical qui auraient pu être évitées, non justifiées, mais non de questions controversées sur le plan éthique comme la transmission d'informations dans le but d'éviter des dommages à des tiers, par exemple lors de suspicion d'abus sexuels sur des enfants. L'étude donne des résultats surprenants.

1 Elger B.S. Violations of medical confidentiality: opinions of primary care physicians. Br J Gen Pract. 2009;59(567):e344–52.

Visages radieux lors de la remise du «CMPR Prix de recherche en médecine de premier recours 2010»: Andreas Bosshard, Heinz Bhend, Bernice Elger, Hans Stalder, Marc Müller.

Elle a montré que, selon le cas, seuls 4 à 57% des médecins ou étudiants ont décidé qu'il s'agissait en fait d'une violation du secret médical – beaucoup trop peu, comme l'a montré la comparaison avec les juristes spécialisés dans le droit de la santé et la protection de la sphère privée. Alors qu'au total, 11% des médecins praticiens ont reconnu l'abus de confiance dans tous les cas considérés, seuls 9% des étudiants en médecine et 7% des étudiants en droit en ont aussi été capables. Sauf dans un cas – la négligence dans l'utilisation de données informatiques – le véritable degré de gravité des abus de confiance a été nettement sous-estimé par les médecins et les étudiants; en effet, cinq situations sur sept ont été considérées comme «sévères» par les juristes et dans deux cas, au moins un avertissement du médecin aurait été justifié.
Selon la lauréate du prix, spécialisée dans les questions éthiques et humanitaires ainsi que dans les soins de santé des détenus, les résultats confirment la nécessité de sensibiliser les médecins aux dilemmes dans le domaine du secret médical. Elle plaide pour une meilleure intégration du sujet du secret médical dans la formation médicale pré- et postgraduée ainsi que continue. Le corps médical est intéressé: dans le cadre de l'étude, la plupart des médecins interrogés avaient accepté l'invitation aux cours de formation continue des HUG, afin de discuter les résultats de l'étude.
«Le superbe travail de Bernice Elger montre dans quelle mesure le secret médical est respecté par les médecins en Suisse», explique le jury du prix. «En ce qui concerne les rapports très personnels et confidentiels entre médecin de premier recours et patients, la société de l'information digitalisée, avec ses exigences impératives de respect du secret médical d'une part et la transparence concernant les coûts et la qualité d'autre part, représente un défi très important.»

La recherche par un simple clic

Le projet FIRE, ayant reçu le prix spécial du CMPR, est un projet commun du groupe de travail SSMG.informatics placé sous la direction de Heinz Bhend avec la collaboration de l'Institut de méde-

cine générale de l'Université de Zurich. FIRE, ce qui signifie «Family Medicine ICPC-Research using Electronic Medical Record», est consacré à la possibilité d'utiliser des dossiers médicaux électroniques, de plus en plus répandus, dans le cadre de la recherche en médecine de premiers recours.
Les résultats non encore publiés du projet FIRE démontrent qu'il est possible d'évaluer les données de patients disponibles sous forme électronique à des fins de recherche ou dans le cadre de l'assurance qualité (mot clé «miroir du cabinet»), avec un effort raisonnable, et que cette évaluation peut en plus s'intégrer à la routine quotidienne. Les outils d'exportation mis au point à cet effet permettent d'extraire, à partir des dossiers électroniques de patients – à côté de l'âge et du sexe comme seules données personnelles – des données anonymisées sur des paramètres médicaux, de laboratoire et sur les médicaments, dans une banque de données centrale. L'utilisation de listes de problèmes uniformes lors de l'établissement des dossiers médicaux électroniques est la condition nécessaire à une synchronisation sans problème des données de différents cabinets et une meilleure vue d'ensemble de données de plus en plus nombreuses. La liste de problèmes du système de classification de l'OMS ICPC-2 (International Classification in Primary Care) a fait ses preuves. Le groupe de travail SSMG.informatics a été mandaté par la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG) pour faire de l'ICPC-2 le standard pour la documentation électronique et le codage en Suisse.
Le sujet de la confidentialité est également un aspect essentiel de ce deuxième travail primé. Dans son travail de diplôme pour obtenir le titre d'un «Executive Master of Information and Communication Technology», Heinz Bhend a traité le sujet de la sécurité informatique dans le cabinet médical. Après la résolution de la plupart des aspects techniques du projet pilote comprenant 15 cabinets de médecine de premier recours, FIRE s'occupera désormais de l'élargissement de la base de données, de l'affinement des outils d'analyse et de l'uniformisation du codage. La recherche en médecine de premier recours sur un simple clic pourrait donc bientôt devenir réalité.

Correspondance:
Dr Winfried Suske
Healthworld (Schweiz) AG
6132 Steinhausen
winfried.suske@healthworld.ch

Discours prononcé à l'occasion de la remise du Prix CMPR de recherche en médecine de premier recours

Le bilan de cette année est réjouissant: 19 travaux nous ont été envoyés, la participation augmente sans cesse et la cérémonie de remise de prix se renouvelle pour la quatrième fois. Mais une telle évolution ne va pas sans poser de problèmes au jury, qui doit passer au crible un nombre toujours plus élevé de travaux et mérite une reconnaissance particulière pour cet effort. De plus, il faut reconnaître que la tâche de tous ceux qui nous soumettent leurs travaux devient plus difficile: l'augmentation du nombre de concurrents diminue la probabilité de recevoir un prix. Avec 19 travaux, elle se situe tout juste au-dessus du seuil de signification de 5%. Ainsi les déceptions sont-elles inévitables, et nous avions reçu plusieurs lettres dans ce sens l'an passé: mon travail n'est-il pas de loin supérieur au travail primé, vu qu'il a été publié dans une revue à facteur d'impact plus élevé? Le jury est-il vraiment indépendant, et ne devrait-on pas élire un membre du jury issu d'un pays étranger? Un professeur président de jury n'est-il pas trop influent? Le jury ne devrait-il pas justifier les décisions d'élimination par écrit?
En fin de compte, seul le Conseil de fondation est habilité à répondre à ces objections, car il est responsable de l'élection du jury et de la procédure appliquée. Quant à nous, nous sommes d'avis que parallèlement à d'éventuels facteurs d'impact, il faut tenir compte de critères de sélection comme le degré d'originalité du travail ou son importance par rapport à la situation spécifique de la médecine de premier recours en Suisse. Un membre du jury issu d'un pays étranger? Cette personne devrait maîtriser parfaitement l'allemand, le français et l'anglais et exercer cette activité à titre bénévole pour que le prix ne soit pas grevé par des frais d'honoraires. Par ailleurs je peux vous garantir une chose: le jury veille rigoureusement à ce qu'aucun de ses membres ne soit relié de quelque façon que ce soit à un candidat, et ce principe reste évidemment valable pour le président. Quant à l'influence de ce dernier, n'ayez aucune crainte: les membres du jury, à savoir Madame et Messieurs les docteurs Lilli Herzig, Walter Hugentobler, Beat Küenzi et Ruedi Isler, sont bien équipés pour parer les arguments du professeur honoraire s'il y a lieu, et les décisions sont prises à l'unanimité. Et quant au dernier point mis en cause, nous avons décidé, après mûre réflexion, de ne pas justifier nos décisions par écrit: cette manière de faire n'est pas d'usage lors de l'attribution de prix et elle est susceptible d'entraîner des prolongements interminables, voire même des suites juridiques.
Maintenant, vous attendez certainement avec impatience que les prix soient décernés. Cette année, nous avons décidé d'accorder deux prix (de cette façon, la probabilité de recevoir un prix augmente), un prix principal et un prix spécial.
Le prix spécial de 5000 francs a été attribué pour un travail qui n'a pas encore été publié, mais qui promet de faciliter notablement la recherche au cabinet médical dans le futur. Il revêt donc une grande importance dans le contexte suisse, et nous venons de souligner l'importance de ce critère. Il s'agit du projet FIRE de «Documentation électronique et recherche en médecine de premier recours», mené conjointement par le groupe de travail SSMG.informatics et l'Institut de médecine générale de l'Université de Zurich. Un projet pilote portant sur 15 cabinets médicaux a montré qu'il est possible de récolter des données utiles à la recherche sans devoir déployer de grands moyens. Le prix a été décerné au docteur Heinz Bhend, que je prie de venir sur la tribune.
Le prix principal de 25 000 francs a été attribué à un travail d'une originalité remarquable, effectué en Suisse romande. Que les adeptes du facteur d'impact soient rassurés: il a été publié dans le British Journal of General Practice, qui est un journal réputé en médecine de premier recours. L'étude a été menée à Genève, et elle portait sur des médecins de premier recours et des étudiants en médecine chez lesquels on a testé avec habileté, à l'aide de fiches de cas, s'ils respectaient le secret médical. Les résultats du travail publié sous le titre «Violations of medical confidentiality: opinions of primary care physicians» (Violations du secret médical: ce qu'en pensent les médecins de premier recours) laissent plutôt songeur: il est essentiel d'accorder une plus grande attention au secret médical. Quant à la spécialiste en médecine interne qui a conçu et réalisé cette étude, son parcours est impressionnant: récemment promue professeur titulaire, elle a réalisé plusieurs travaux excellents dans le domaine de l'éthique médicale, et elle a encore réussi, en parallèle, à obtenir un diplôme d'organiste, à terminer avec succès des études de théologie et tout en étant mère de cinq enfants. Il s'agit du professeur Bernice Elger, que je prie de monter à son tour sur l'estrade.

Pr Hans Stalder, président du jury